

La mixité dans les couchages en camp éclé

Pourquoi, comment ?

Cette fiche se veut un outil à disposition des équipes ou directeur-rices qui souhaitent ouvrir la possibilité d'un couchage mixte sur leur camp. Elle ne prône pas le couchage mixte obligatoire, mais propose d'avoir une réflexion éducative sur le sujet et de permettre l'un ou l'autre. Elle est issue de réflexions et d'expériences personnelles et n'est pas une prise de position des EEDF.

Pourquoi la question de la mixité du couchage se pose ?

Le fait d'imposer un couchage non-mixte en accueil collectif de mineurs est fréquemment présenté comme une obligation réglementaire incontournable. En outre, la réflexion légitime sur ce sujet est souvent balayée sommairement en renvoyant à la réglementation.

► Sur le fond, questionner l'impératif moral à séparer filles et garçons pour le couchage.

L'idée qu'il faudrait nécessairement séparer filles et garçons pour dormir repose notamment sur le pré-supposé que la cohabitation des filles et garçons dans des situations d'intimité génère des risques en termes de sexualité, d'agressions ou de harcèlement, et plus fondamentalement contrevient à la séparation naturelle des sexes dès que le corps est en jeu. Cette idée pose donc plusieurs problèmes :

- ◆ elle oublie complètement la possibilité de l'homo-bi-sexualité¹, qu'elle soit attirance ou pratique sexuelle
- ◆ elle suppose qu'il y a plus de risques d'avoir des situations d'intimité ou de rapport sexuel entre filles et garçons quand ils sont sous la même tente, alors que les couples potentiels en couchage non-mixte ont toujours la possibilité d'aller se retrouver ailleurs, et qu'une tente avec 6 personnes dedans n'est pas nécessairement le lieu le plus incitatif aux rapports sexuels.
- ◆ elle suppose que des situations de malaise, harcèlement ou violences sexuelles seraient ainsi facilitées, alors même que ces situations peuvent tout autant se produire en tente non mixte, ou dans d'autres espaces d'un ACM
- ◆ elle évite de réfléchir à la question de l'intimité corporelle qui est avant tout personnelle : ce n'est pas parce qu'on est une fille qu'on se sent forcément bien dénudée devant d'autres filles par exemple.

Plus largement, et dans une perspective d'éducation égalitaire et combattant les stéréotypes de genre, séparer par principe filles et garçons lors du couchage participe d'une logique de « tabou » de tout ce qui est relatif au corps ou au sexe entre filles et garçons. Les tentes sont évidemment des lieux de discussions à voix basse sur ces sujets, et le couchage non-mixte tend à favoriser des discussions très stéréotypées, empêche les échanges basés sur des vécus et points de vue différents entre filles et garçons, et limite aussi les possibilités aussi de "modérer" par exemple les attitudes virilistes des garçons par la présence de filles.

Plus fondamentalement, l'impératif du couchage non-mixte fait partie d'un agencement quotidien de la réalité² (tout comme les toilettes non mixtes) qui distingue les filles et les garçons dès qu'il y a un lien avec le corps, et permet de réaffirmer sans cesse que les filles et les garçons « *c'est pas pareil* ».

► Sur le plan juridique, ne pas faire dire à la réglementation ce qu'elle ne dit pas

L'article pertinent est le R. 227-6 du CASF qui dispose « *Les accueils avec hébergement mentionnés à l'article R. 227-1 doivent être organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés. Chaque mineur hébergé doit disposer d'un moyen de couchage individuel.* ».

¹Et, plus marginalement, la situation des enfants trans*

²Voir notamment Erving Goffman, *L'arrangement des sexes*, 1977 (wiki)

En termes d'obligation, il pose donc une obligation de possibilité (à comparer par exemple avec le paragraphe suivant « *Ces accueils doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades* » qui pose lui une obligation ferme).

Pour le dire autrement, la réglementation dit qu'il est obligatoire de permettre le couchage non-mixte, et non que le couchage non-mixte est obligatoire. Cela signifie d'une part que matériellement, il doit être possible d'avoir un couchage non-mixte (locaux disponibles, nombre de tentes) et d'autre part, que les enfants qui le souhaitent puisse dormir ainsi.

Concrètement, comment sortir de l'impératif du couchage non-mixte?

► Intégrer la possibilité du couchage mixte dans le projet pédagogique

Cette démarche doit, à mon sens, *prendre place dans une démarche pédagogique* : l'équipe sait pourquoi elle veut ouvrir la possibilité sur son camp, elle est en capacité de l'expliquer. Cela peut par ailleurs faire partie d'un cadre posé dans une démarche d'éducation non-sexiste, parmi d'autres actions (réflexion pour gérer les propos homophobes ou sexistes, la valorisation des enfants selon des critères non genrés, l'attention aux stéréotypes dans les trames, des activités portant spécifiquement sur ces sujets...)

En toute logique, et compte tenu par ailleurs de la sensibilité du sujet, la possibilité du couchage non-mixte *figure explicitement dans le projet pédagogique* transmis aux parents, ainsi que ses motivations et ses modalités.

L'équipe et la ou le directeur-riche doivent être conscient-e-s qu'ils pourront être amené-e-s à expliquer voire défendre leur démarche en cas de visite ou d'inspection du camp (cela dit, comme nombre d'autres choix pédagogiques tels que la cuisine en autonomie, l'explo, l'accès aux outils, etc.). Les agents des DDCS ont des positions diverses sur ce point : certains strictement opposés, d'autres entièrement ouverts³.

► Organiser des modalités permettant de garantir la sécurité morale des enfants

Une fois la possibilité d'un couchage mixte acté par l'équipe, il faut à mon sens :

- ◆ s'assurer que l'on a suffisamment de tentes pour, si besoin, passer en couchage non-mixte car ce choix ne convient pas à certains enfants
- ◆ organiser une discussion avec les enfants sur le sujet : a minima pour leur expliquer la possibilité et voir comment ils et elles souhaitent s'organiser, et idéalement pour échanger autour de ce sujet, demander ce qu'ils et elles pensent de la réglementation, de leur vécu, etc.. Ce peut être en fait l'occasion d'un temps spi sur les rôles et les relations entre filles et garçons.

En outre, et comme ce devrait être le cas y compris sur un camp où le couchage est non-mixte, il faut :

- ◆ prévoir des espaces où les enfants peuvent se changer seuls, avoir une intimité personnelle. Par exemple les douches si elles sont adaptées à cela et avec des zones individuelles.
- ◆ poser avec les enfants pour le camp le cadre relatif aux insultes, au harcèlement, aux violences notamment à caractère sexuel, et affirmer clairement que l'équipe est un recours en cas de situation de ce type.

*Maud Réveillé
maud@tila.im
v. avril 2017*

³Pour ma part, j'ai participé à 2 camps inspectés qui avaient ouverts la possibilité du couchage mixte, sans souci lors de la visite des agents de la DDCS.